

**Réunion des États parties à la Convention
sur l'interdiction de la mise au point,
de la fabrication et du stockage des
armes bactériologiques (biologiques)
ou à toxines et sur leur destruction**

5 octobre 2015
Français
Original : anglais

Réunion de 2015
Genève, 14-18 décembre 2015
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Document soumis par le Président

1. Ouverture de la réunion.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du programme de travail.
4. Adoption du règlement intérieur.
5. Examen du rapport de la Réunion d'experts.
6. Débat général.
7. Point permanent de l'ordre du jour : Coopération et assistance, l'accent étant mis sur le renforcement de la coopération et de l'assistance au titre de l'article X.
8. Point permanent de l'ordre du jour : Examen des évolutions survenues dans le domaine de la science et de la technologie présentant un intérêt pour la Convention.
9. Point permanent de l'ordre du jour : Renforcement de l'application nationale.
10. Point biennal de l'ordre du jour : Moyens de renforcer l'application de l'article VII, y compris l'examen de procédures et mécanismes détaillés pour l'apport d'une assistance et d'une coopération par les États parties.
11. Progrès accomplis sur la voie de l'universalisation de la Convention.
12. Rapport annuel de l'Unité d'appui à l'application.
13. Modalités d'organisation de la huitième Conférence d'examen et de son Comité préparatoire en 2016.
14. Adoption du rapport de la réunion.
15. Clôture de la réunion.

